

**CONVENTION**  
**D'APPLICATION TERRITORIALE**  
**DE LA VILLE DE FRONTIGNAN**  
**(CONVENTION TERRITORIALISEE)**

**CONTRAT DE VILLE**  
**(2015-2020)**



*3 Juillet 2015*

## SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1. Le rappel du cadre réglementaire de la loi Lamy : le renouvellement de la politique de la ville.....	3
2. L'élaboration du nouveau contrat de ville : contrat cadre (Thau agglo) et convention d'application territoriale de Frontignan.....	4
3. L'intervention des signataires de la convention d'application territoriale de la ville de Frontignan .....	5
<b>II. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE</b> .....	<b>6</b>
1. La ville de Frontignan.....	6
2. Le quartier prioritaire « Les deux Pins » .....	11
3. Le quartier en veille active « quartier de La Peyrade ».....	17
4. Le quartier en veille préventive « centre-ville » (cœur de ville).....	21
<b>III. LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN</b> .....	<b>24</b>
1. La politique de la ville.....	24
2. Le contrat urbain de cohésion sociale .....	25
3. Le projet éducatif territorial.....	27
4. Le programme de réussite éducative .....	28
5. Le réseau objectif emploi .....	30
6. Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance .....	31
<b>IV. LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS DE LA CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE</b> .....	<b>34</b>
1. Les enjeux .....	34
2. Les fiches actions .....	36
<b>V. LA PARTICIPATION DES HABITANTS</b> .....	<b>45</b>
<b>VI. LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION</b> .....	<b>47</b>
1. La gouvernance .....	47
2. L'organisation .....	47
<b>VII. LA DUREE DE LA CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE</b> .....	<b>49</b>

## **I. INTRODUCTION**

---

### **1. Le rappel du cadre réglementaire de la loi Lamy : le renouvellement de la politique de la ville**

La loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale a initié une nouvelle phase pour la politique de la ville et les contrats de ville 2015 / 2020 en sont le cadre d'action.

Ainsi, la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés.

Elle intègre les actions relevant du Fonds européens structurels et d'investissement et s'articule avec les Contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région.

La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations, et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon les modalités définies dans les contrats de ville.

Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au titre 1er de l'article 1 de la présente loi.

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

Les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre avec les communes ou, à défaut, par la commune, pour le développement de leur territoire.

## **2. L'élaboration du nouveau Contrat de ville : contrat cadre (Thau agglo) et convention d'application territoriale de Frontignan**

La circulaire du 15 octobre 2014 a fixé le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville et les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville.

Ainsi, concernant le format du contrat de ville, et selon le niveau d'intégration de l'EPCI, il peut prendre deux formes :

- la forme d'un contrat unique et pleinement intégré au niveau intercommunal
- la forme d'un contrat cadre intercommunal mettant en cohérence des conventions territorialisées par commune.

Suite à cette circulaire et en accord avec l'Etat, Thau agglo et les deux communes (Sète et Frontignan), ont choisi le format d'une convention cadre portée par Thau agglo et d'une convention d'application territoriale déclinée au niveau de la Ville de Frontignan.

Cette convention d'application territoriale a pour objet de définir, gérer et mettre en œuvre les actions du pilier « Cohésion sociale » et leurs crédits spécifiques attribués par l'Etat et par les autres partenaires concernés.

Ce mode d'organisation répond à la volonté de Thau agglo et de la Ville de Frontignan de permettre une gestion de proximité des actions du pilier « Cohésion sociale », la commune étant l'échelon pertinent pour l'assurer.

Ce choix est la conséquence de :

- La mise en œuvre de la nouvelle géographie prioritaire (décret du 30 décembre 2014) qui classe en quartier prioritaire, un seul quartier de la Ville de Frontignan, le quartier « Les deux Pins » qui compte 1 240 habitants.
- La gestion de proximité pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité sur son territoire.
- L'affirmation de la continuité des engagements de la Ville de Frontignan dans les différentes politiques contractuelles.
- La réduction des crédits spécifiques alloués à la politique de la ville
- La volonté de la Ville de recentrer le contrat de ville sur des priorités correspondant aux besoins des habitants du quartier prioritaire et d'éviter l'éparpillement et le saupoudrage des financements.

La convention d'application territoriale doit permettre à la Ville de Frontignan de se recentrer sur ses priorités et de les mettre en œuvre afin de maintenir ses capacités d'intervention en matière de politique de la ville.

La politique de la ville sur la commune de Frontignan contribue et vise à :

- Garantir l'égalité d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
- Lutter contre les inégalités et la paupérisation.
- Garantir la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

Elle s'inscrit dans un développement urbain équilibré visant à mieux intégrer le quartier prioritaire « Les deux Pins » (décret du 30 décembre 2014) dans la Ville, dans une logique de prévention et de développement de services de qualité à la population.

### **3. L'intervention des signataires de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan :**

La convention d'application territoriale est un document d'enjeux et d'orientations stratégiques que l'Etat, Thau agglo, la Ville de Frontignan, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, la Région s'engagent à mettre en œuvre, afin de restaurer la « Cohésion sociale » et de garantir l'égalité des chances dans les quartiers « prioritaire », en « veille active » ou en « veille préventive ».

L'Etat sera présent en mobilisant les crédits spécifiques de la politique de la ville et les crédits de droit commun, sur le pilier « Cohésion sociale ».

Thau agglo apportera son soutien sur ses crédits du Fonds de développement territorial de la politique de la ville et sur ses crédits de droit commun sur l'ensemble des actions relevant du pilier « Cohésion sociale », au regard de ses compétences.

Le Conseil départemental, chef de file en matière d'action sociale, interviendra sur ses crédits de droit commun, principalement dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'insertion, de la prévention et de l'accès aux droits. Il participera également à la politique jeunesse.

La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault sera présente sur ses crédits de droit commun, notamment dans les politiques locales : enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale.

La Région, sur ses crédits de droit commun, interviendra principalement sur l'enseignement, l'action culturelle.

La Ville de Frontignan mobilisera ses crédits spécifiques de la politique de la ville et ses crédits de droit commun sur l'ensemble des actions relevant du pilier « Cohésion sociale ».

## II. LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

---

### 1. La Ville de Frontignan :

La commune de Frontignan compte environ 23 000 habitants, avec la particularité d'être éclatée en trois pôles de vie distincts ayant chacun sa spécificité :

- Frontignan ville s'est développé à partir d'un noyau médiéval originel (l'écusson). Elle s'est développée au fil des siècles vers le nord, le long de la RN 112, vers l'ouest et vers l'est. Aujourd'hui elle regroupe l'essentiel des fonctions urbaines (commerces de proximité, services, équipements...)
- Le quartier de La Peyrade : ce quartier organisait autour de l'axe de l'ex RN 112 s'est fortement développé au cours du XXIème siècle avec la croissance des activités industrielles, jusqu'à former un véritable second pôle urbain à l'écart de Frontignan ville, avec ses commerces, ses équipements...
- Le quartier de la plage.

La commune bénéficie d'une situation privilégiée, en façade littorale du département de l'Hérault, au sein de Thau agglo et à proximité immédiate de Montpellier, ville principale de la Région Languedoc Roussillon.

#### ❖ La population :

La commune s'inscrit dans un contexte qui a connu un très fort dynamisme sur le plan démographique. La croissance enregistrée jusque dans les années 2010 est la plus importante que la commune ait connue (environ 360 habitants supplémentaires par an), soit un taux d'évolution annuel moyen de 2,1% depuis 1999.

La population de Frontignan a augmenté de 18% entre 1999 et 2010. Cette augmentation atteint même 23% sur un des quartiers en veille active « le quartier de La Peyrade ».

La proximité de la ville de Montpellier (en très forte croissance ces dernières années) a entraîné par conséquence un développement urbain important du secteur du Bassin de Thau dans lequel s'inscrit Frontignan.

La croissance démographique récente qu'a connue Frontignan s'inscrit dans un contexte élargi. En effet, le territoire du « Bassin de Thau » est très attractif :

- de par son cadre de vie
- de par sa proximité avec les pôles économiques majeurs de l'Hérault
- de par son accessibilité grâce à des axes de déplacements structurants : autoroute, ligne TER...

A Frontignan, comme sur le bassin de Thau, l'augmentation de la population concerne majoritairement les personnes âgées de plus de 60 ans (+ 31% entre 1999 et 2010).

La population de Frontignan est relativement jeune : près d'un quart de la population à moins de 20 ans.

Toutefois la crise de ces dernières années a provisoirement ralenti la croissance démographique de la Ville.

#### ❖ La constitution des ménages :

Les couples avec ou sans enfant sont les plus représentés sur la commune, alors que sur le territoire de Thau aggro, ce sont les personnes seules qui sont les plus représentées.

En 2010, la commune comptait 9 240 ménages contre 7 460 en 1999. Parallèlement, la taille des ménages est passée de 2,5 à 2,4. Cependant, sur la commune, la taille des ménages reste relativement élevée et supérieure à la moyenne départementale en raison de la présence importante des couples avec enfants qui représentent la moitié de la population.

La composition des ménages est atypique, la part des familles nombreuses est supérieure à celle observée sur le reste de l'intercommunalité.

Environ un tiers des ménages sont des personnes ayant emménagées récemment (moins de 5 ans) sur Frontignan.

Les emménagés récents sont constitués pour un tiers des couples avec enfants.

La part des emménagés récents sur le quartier prioritaire ou les quartiers en veille active est nettement plus faible : 19,5% sur l'ancienne zone urbaine sensible (ZUS) du quartier nord et 24% sur la ZUS de La Peyrade

Les habitants des quartiers de la politique de la ville sont plus sédentaires qu'ailleurs sur la commune, car ils sont en grande partie locataires dans le parc public de logements.

Sur la commune de Frontignan, les familles monoparentales ont enregistré une forte augmentation entre 1999 et 2010 (+ 43,1%).

#### ❖ L'Habitat

##### ▪ Les résidences principales :

En 2010, c'est l'habitat individuel qui prédomine sur la commune de Frontignan. Le nombre de résidences principales est de 9 415.

40% des logements de la Ville sont des habitats collectifs.

A Frontignan, les propriétaires représentent 59,7% des ménages contre 53,6% sur Thau aggro. Par ailleurs, un tiers de la population est locataire dont 45% d'entre eux sont locataires dans le parc public.

On observe une sous-représentation de propriétaires dans les ZUS.

Sur la commune :

- 31% des logements sont des T4
- 29% des T3, 21% des T1 ou T2
- 19% des T5 ou plus.

Un nouveau quartier est en cours de réalisation, le quartier des Pielles.

Ce quartier se caractérise par une offre de logements significative et diversifiée (environ 500 logements) dont 20% de logements sociaux et 15% de logements abordables, avec des équipements publics et structurants, des activités tertiaires et commerciales.

- Le logement social :

En 2014, le nombre de logements sociaux est de 1 460, soit environ 15,01% des résidences principales. Le nombre de résidences principales est de 10 566.

Le parc social est constitué de petits ensembles et ses implantations sont relativement bien réparties, couvrant l'ensemble du territoire, excepté le quartier de la plage.

Les logements locatifs sociaux publics sont gérés par trois bailleurs :

- Hérault Habitat
- SA HLM Erilia
- ICF Sud Est Méditerranée.

- ❖ Les revenus :

Frontignan compte 13 711 foyers fiscaux en 2011 dont 7 198 sont imposables. La proportion du nombre de foyers imposables est en légère baisse par rapport à 1999 où ils représentaient 50% des foyers fiscaux.

Cette part est proche de la moyenne de Thau agglo et de celle du département mais inférieure à la proportion de foyers fiscaux imposés au plan national (53,6%).

Le revenu par an et par habitant est de 12 308 € (Dotation de solidarité urbaine : 2014) bien inférieur à celui d'une commune de la même strate qui est de 14 707 €.

Sur la commune, 15% de la population vit sous le seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 954 euros par mois et par unité de consommation (2009). Parmi ces personnes, un tiers résident sur le quartier prioritaire « Les deux Pins », ainsi que le quartier du « centre-ville ».

- ❖ L'emploi :

La population active occupée est majoritairement salariée (88,9%) du secteur public ou privé. Cependant, 13,8% de la population active occupée occupe un emploi précaire.

L'indice de chômage de la Ville est de 21,7%, supérieur à celui du département de l'Hérault qui est de + 14,3%. Les jeunes fortement représentés au sein de la commune sont parmi les plus touchés par ce fléau. L'indice de chômage atteint 40% chez les moins de 25 ans et, en l'absence d'une implantation géographique du Pôle emploi, la Ville assure un accueil physique d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans.

#### ❖ L'éducation et la scolarité :

Les enfants vulnérables sur le plan socio-éducatif représentent 10% de la population de la commune soit 460 enfants :

- 250 jeunes âgés entre 17 et 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme (soit 30% des jeunes non scolarisés).
- Les quartiers de la politique de la ville concentrent les parts les plus élevées d'enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif.

#### ❖ La délinquance :

Entre 2013 et 2014, la délinquance de voie publique a baissé de - 5,3%, passant de 599 en 2013 à 567 en 2014.

Cependant :

- Les violences aux personnes sont en forte augmentation passant de 102 en 2013 à 146 en 2014, soit une augmentation de + 43,1 %.
- le quartier du centre-ville est impacté d'une augmentation significative de la délinquance (+ 14% entre 2013 et 2014). La population de ce secteur s'appauvrit et en découlent des problématiques nouvelles pour les services de police (voir p 23).

#### ❖ Les équipements et les services :

L'éducation a toujours été une priorité pour la Ville qui a conduit une politique incitative forte en direction des enfants et de leurs parents.

Ainsi, la Ville dispose d'un ensemble d'équipements et de services offerts aux familles qui permet de leur apporter une grande attention.

Les équipements sont nombreux et diversifiés (équipements administratifs, petite enfance, scolaires, de sports et loisirs, culturels...) bien répartis sur le territoire et ouverts à la population.

Des efforts importants ont été réalisés par la Ville, en matière d'équipements scolaires pour répondre aux besoins de la population. Ces dernières années de nombreuses réalisations ont été faites : école des Crozes, collège La Peyrade, Halle omnisports Karabatic, centre culturel François Villon, réhabilitation du groupe scolaire « les Lavandins »...

L'ouverture de la médiathèque intercommunale sur la ZAC des Pielles en mars 2015 est venue renforcer considérablement la politique de lecture publique développée par la Ville depuis plusieurs années.

La population reconnaît la richesse des services (petite enfance, éducation, offre associative...) présents sur la Ville.

L'offre associative est très développée sur la commune, du fait du bon partenariat entre la Ville et les associations (conventions d'objectifs...).

La commune de Frontignan est desservie par trois lignes de transports en commun.

Frontignan bénéficie de nombreux atouts, cependant dans cette période de crise sans précédent qu'affronte notre pays, la situation locale nécessite toujours une attention particulière. En effet, sous l'emprise d'une incertitude croissante qui génère des phénomènes de rupture dans les trajectoires personnelles, une partie de la population de la ville de Frontignan est en difficultés sociales.

**2. Le quartier prioritaire « Les deux Pins » :**  
(couvrant une partie de l'ancienne ZUS du quartier nord)

Les quartiers prioritaires ont été définis réglementairement, sur la base du critère unique de revenus des ménages. Ainsi, sont considérés comme prioritaires les quartiers de plus de 1 000 habitants, où le revenu médian par unité de consommation est inférieur de 60% du revenu médian moyen national (pondéré par le revenu médian de l'unité urbaine).

Selon cette méthode de calcul, le quartier « Les deux Pins » compris dans l'une des parties de l'ancienne ZUS du quartier nord, est le seul quartier prioritaire retenu dans le cadre de la politique de la ville.

Ces quartiers sont des quartiers historiques des politiques contractuelles, avec une population dont les difficultés sociales se sont accentuées : précarité, revenus faibles, déscolarisation...





## 2.1 L'approche quantitative du quartier « Les deux Pins » :

A ce jour, la Ville ne dispose d'aucune donnée sur le quartier « Les deux Pins » à l'exception du nombre d'habitants qui est de 1 240 personnes, du périmètre qui représente 36% de l'ancienne ZUS du « quartier nord » et du nombre de logements qui est de 534.

Ainsi les données exposées ci-dessous sont celles de l'ancienne ZUS du « quartier nord ».

### ❖ La population :

Il est observé une plus forte sédentarité de la population dans ce quartier qu'ailleurs dans la commune en raison du nombre important de logements sociaux et de l'absence de mobilité des locataires dans ce parc locatif. La part des emménagés récents est très faible 19,5%, elle est de 30% minimum sur le reste de la commune. La population de ce quartier est jeune, ainsi plus d'un tiers de la population est âgée de moins de 25 ans.

### ❖ La constitution des ménages :

Les couples avec enfants sont très représentés sur ce quartier.

23% des familles monoparentales de la commune résident dans ce quartier.

Les familles monoparentales sont sur représentées parmi les emménagés récents.

### ❖ L'habitat :

Le nombre de logements sociaux (Hérault Habitat) est très important, représentant 85% des logements de ce quartier (soit 450 logements). Une grande partie du foncier appartient à Hérault Habitat. On observe un taux de surpeuplement important sur ce quartier : + 9,7%.

### ❖ Les revenus :

Le taux de pauvreté est de 24%, taux le plus élevé de la commune avec le quartier du centre-ville.

Dans la commune, un tiers des personnes vivant sous le seuil de pauvreté résident dans ce quartier. Ce taux élevé traduit des besoins sociaux importants et en particulier des besoins financiers des ménages.

Le revenu médian mensuel par unité de consommation des habitants est inférieur de 373 € à celui du revenu médian national (1 530 € année 2009). Le premier décile du revenu mensuel par unité de consommation est de 695 € (849 € sur la commune).

Les niveaux de vie des populations résidant dans l'ancienne ZUS du quartier nord et dans le centre-ville sont inférieurs à ceux observés en moyenne communale.

La pourcentage d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% des prestations CAF, en 2013 s'élève à 25%.

#### ❖ L'emploi :

L'indice de chômage est important et atteint 23,8%, ce qui peut être interprété comme un retrait du marché du travail d'une partie des habitants de ce quartier. Chez les jeunes de moins de 25 ans, cet indice est très élevé avec 31,2%. Ainsi, l'accès à l'autonomie pour ces jeunes est plus difficile.

La part des entreprises individuelles est élevée représentant 61,7%, des entreprises situées dans le quartier. Ces entreprises regroupent les autoentrepreneurs, eux-mêmes synonymes d'un certain dynamisme dans l'accès à l'emploi. Cependant, ils sont aussi porteurs d'une grande fragilité économique et sont particulièrement vulnérables.

#### ❖ L'éducation et la scolarité :

Le pourcentage de mineurs vulnérables par rapport au nombre de jeunes du quartier est de 22,4% (soit 185 enfants), c'est le taux le plus élevé de la commune (10%).

Les quartiers en politique de la ville (quartiers prioritaire ou en veille active) de la commune concentrent les parts les plus élevées d'enfants vulnérables sur le plan socio-éducatif. Sur ces quartiers, cette part atteint 22,4% soit 185 enfants (commune : 10%). Ces enfants sont susceptibles d'éprouver des difficultés socio-éducatives à un moment ou à un autre de leur parcours scolaire (sans que cela soit automatique).

Le pourcentage des jeunes âgés entre 17 et 24 ans non scolarisés est de 31,7%, et celui des jeunes 17/24 ans non scolarisés, sans diplôme est de 10%. Ainsi, peu formés, leurs chances d'acquérir leur indépendance et de s'autonomiser sont réduites.

La part des hauts niveaux de formation a augmenté sur la commune depuis 1999, mais cette part reste en dessous de la moyenne communale dans ces quartiers.

### **2.2 L'approche qualitative du quartier « Les deux Pins » :**

Les différentes politiques contractuelles (CUCS, CLSPD, PRE...) ont mobilisé les interventions conjointes des acteurs locaux.

Ainsi, la mobilisation partenariale (collège, APS 34, services Ville, Education nationale, police nationale, transports...) et le développement d'actions de prévention et d'éducation ont favorisé une évolution positive de ce quartier.

Les tensions sur ce quartier entre le collège « Les deux Pins » et la cité Calmette à côté de laquelle il est implanté, sont liées à des nuisances sonores, à des regroupements de jeunes déscolarisés. Les diverses dégradations ou nuisances sont en nette diminution. Des interventions en direction de ces jeunes sont menées par la Ville et les acteurs locaux (chantiers jeunes, chantiers éducatifs...).

La population est peu mobile et se renouvelle très peu (faible taux de rotation dans les logements sociaux). Les habitants cumulent des difficultés socio-économiques et connaissent des difficultés pour s'insérer professionnellement.

En 2013, le nombre de familles défavorisées au collège « Les deux Pins » est élevé représentant 45% du nombre total des familles (la moyenne départementale est de 32,7%). Le pourcentage de doublant en sixième est de 5,6% plus important que celui de la moyenne départementale qui est de 2,4%. De nombreux parents sont en demande d'accompagnement pour assurer leur rôle éducatif.

De nombreux jeunes majeurs sans ressources vivent chez les parents, sans activité professionnelle. Cette situation est source de conflits familiaux.

Le cadre de vie de ce quartier s'est dégradé en terme de bâti et offre peu de lieux socialisant comme des aires de jeux pour enfants, des espaces verts. Il souffre d'une image négative.

Le nombre de logements sociaux gérés par Hérault Habitat sur le quartier prioritaire « Les deux Pins » est de 473 logements (Calmette : 323 logements / Pasteur : 150 logements). 58% des logements sociaux gérés par Hérault Habitat sont situés sur ce quartier.

La population de ce quartier fréquente peu les équipements et associations notamment sportives.

Ainsi, seulement 11% des habitants de ce quartier sont licenciés dans un club sportif (données 2012), soit 1 habitant sur 10 (commune : 1 habitant sur 4).

L'association de prévention spécialisée APS 34 et l'agent de médiation de la Ville interviennent sur les espaces publics de ces quartiers, afin d'assurer des missions de prévention et de favoriser l'accès aux droits.

#### ❖ Les équipements à proximité immédiate :

Le centre culturel (François Villon), deux groupes scolaires qui accueillent les enfants de ces quartiers (Anatole France et les terres blanches), le collège « Les deux Pins », deux gymnases (Alexandre Soubrier, Guy Sganga et Nikola Karabatic), le cinéma, la poste, la crèche multi accueil.

Des associations sont implantées sur ce quartier ou à proximité : « Femmes en languedoc Roussillon », la Ligue de l'enseignement, Foot en salle, Planète parents...

### 3. Le quartier en veille active : « quartier de La Peyrade » (ancienne zone urbaine sensible) :

#### ❖ Le quartier de La Peyrade classé « en veille active » :

Ce territoire auparavant classé en zone urbaine sensible est placé depuis le premier janvier 2015 en territoire de « veille active » et fera l'objet par la ville de Frontignan d'une vigilance forte, d'une attention particulière.

Sur les territoires en « veille active », les dispositifs spécifiques tels que le Programme de réussite éducative (PRE), les postes d'adultes relais, devraient être pérennisés (circulaire du 15 octobre 2014).



### **3.1 L'approche quantitative du quartier en veille active « quartier de la Peyrade » (ancienne zone urbaine sensible) :**

#### **❖ La population :**

Le quartier de La Peyrade (ancienne zone urbaine sensible) compte 3 311 habitants, en 2010. Ce quartier connaît la plus forte augmentation de la population car il a bénéficié d'un foncier disponible et d'une zone d'aménagement concertée (entre 1999 et 2010 : + 23% d'habitants). Cette augmentation se concentre principalement sur les jeunes : + 31% chez les 18/24 ans. Le pourcentage des emménagés récents est élevé + 9% contre 6% en moyenne communale. Un tiers des habitants de ce quartier est âgé de 60 ans et plus.

#### **❖ La constitution des ménages :**

Sur ce quartier, les couples avec enfants représentent 43% des emménagés récents, soit 10 points de plus qu'en moyenne communale.  
18,1% des familles monoparentales de la commune résident dans ce quartier.

#### **❖ L'habitat :**

Le quartier est équilibré avec différents logements, des résidences collectives et des maisons individuelles.  
On observe une sous-représentation des propriétaires car seuls 45% des ménages sont propriétaires.  
Dans ce quartier, les couples avec 2 enfants ou plus sont plus souvent en situation de surpeuplement dans leur logement que sur le reste de la commune.

#### **❖ Les revenus :**

Le revenu médian mensuel par unité de consommation des habitants est inférieur de 209 euros à celui du revenu médian national.

Le premier décile du revenu mensuel par unité de consommation est de 834 euros.

17% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (commune 15%), 15% des habitants ont un revenu entièrement constitué de prestations sociales, ce qui traduit des besoins sociaux importants.

❖ L'emploi :

L'indice de chômage est de 16,4% et chez les jeunes de moins de 25 ans il atteint 23%.

La part des entreprises individuelles est élevée représentant 56,5%, des entreprises situées dans le quartier. Les entreprises individuelles regroupent les auto-entrepreneurs, eux-mêmes synonymes d'un certain dynamisme dans l'accès à l'emploi. Cependant, ils sont aussi porteurs d'une grande fragilité économique et sont particulièrement vulnérables.

❖ L'éducation :

Le pourcentage des mineurs vulnérables représente 21% du nombre de mineurs habitant sur le quartier (soit 144 mineurs).

La proportion des jeunes entre 17 et 24 ans non scolarisés est de 26%.

Le pourcentage des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés sans diplôme est de 7,4%.

Ces pourcentages élevés entraînent des difficultés pour les jeunes pour accéder à l'autonomie. La sortie précoce du système scolaire réduit les chances des jeunes de ce quartier pour accéder à leur indépendance et être intégré sur le marché du travail.

**3.2 L'approche qualitative du quartier en veille active « quartier de la Peyrade » (ancienne zone urbaine sensible) :**

Ce quartier fonctionne comme un quartier péri urbain. C'est un quartier équilibré, attractif, entre les logements sociaux et les pavillons, qui connaît la plus forte progression de la population.

Ces dernières années, ce quartier a connu une amélioration de la situation avec une baisse considérable des problèmes de délinquance. Cette évolution positive est due en partie aux efforts faits par tous les partenaires pour mutualiser leurs compétences respectives et travailler ensemble sur des projets ou sur la résolution de problèmes (polices nationale et municipale, services Ville, CLSPD, PRE, association APS 34...) et par la création d'un bureau de police municipale.

Les relations intergénérationnelles ont aussi connu une évolution positive due en partie aux actions portées par la Ville et les partenaires institutionnels.

Dans ce quartier, les incivilités sont relativement stables ces dernières années. Des interventions en direction des jeunes en situation de déshérence et des interventions sur les espaces publics sont en cours.

La mobilisation partenariale des acteurs locaux et le développement d'actions de prévention et d'éducation ont amélioré la cohabitation entre la population âgée et la population jeune.

Le pourcentage du nombre de familles défavorisées au collège « Simone de Beauvoir » est en constante augmentation. Ce pourcentage de 43% est supérieur à la moyenne départementale qui est de 32,7% en 2013. Le pourcentage de doublant en sixième est de 4,6%, taux plus élevé que celui de la moyenne départementale qui est de 2,4%.

Le besoin d'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif est important.

Les habitants de ce quartier fréquentent peu les équipements sportifs, ainsi seulement 1 habitant sur 10 est inscrit à un club sportif.

Dans ce quartier, les actes d'incivilités sont en légère baisse suite à la création d'un bureau de police municipale de proximité, à la bonne coordination des polices nationale et municipale et au développement d'actions de prévention (Mission local d'insertion des jeunes du bassin de Thau, service jeunesse...).

Toutefois, si la délinquance se stabilise, elle s'avère fragile au regard des critères sociaux ci-dessus et conditionnée à la mobilisation des services publics de plus en plus en difficulté face à la diminution des dotations financières.

❖ Les équipements de services de proximité :

Une mairie annexe, une crèche multi accueil, un collège, deux groupes scolaires (les Lavandins et Marcel Pagnol), un gymnase, le stade Esprit Paul Granier, un fitness parc, un équipement sportif de proximité, des aires de jeux pour enfants, une salle municipale, une piste de prévention routière pour les scolaires, un bureau de proximité de police municipale, une permanence de la MLIJ, un bureau de poste.

Cependant, les équipements culturels et les services sociaux restent insuffisants. Des manifestations portées par la Ville favorisant le lien social sont organisées chaque année : séance de cinéma en plein air, arts du cirque, fête du quartier organisée par les jeunes...

Les possibilités de déplacements en transports en commun se sont développées. Les enfants bénéficient de moyens de transports proposés par la Ville pour accéder aux activités et aux écoles.

Ce quartier « en veille active » non retenu dans la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat fera l'objet d'une attention particulière, d'une observation locale et d'une veille partenariale, au regard de l'extrême fragilité des améliorations constatées sur ce quartier.

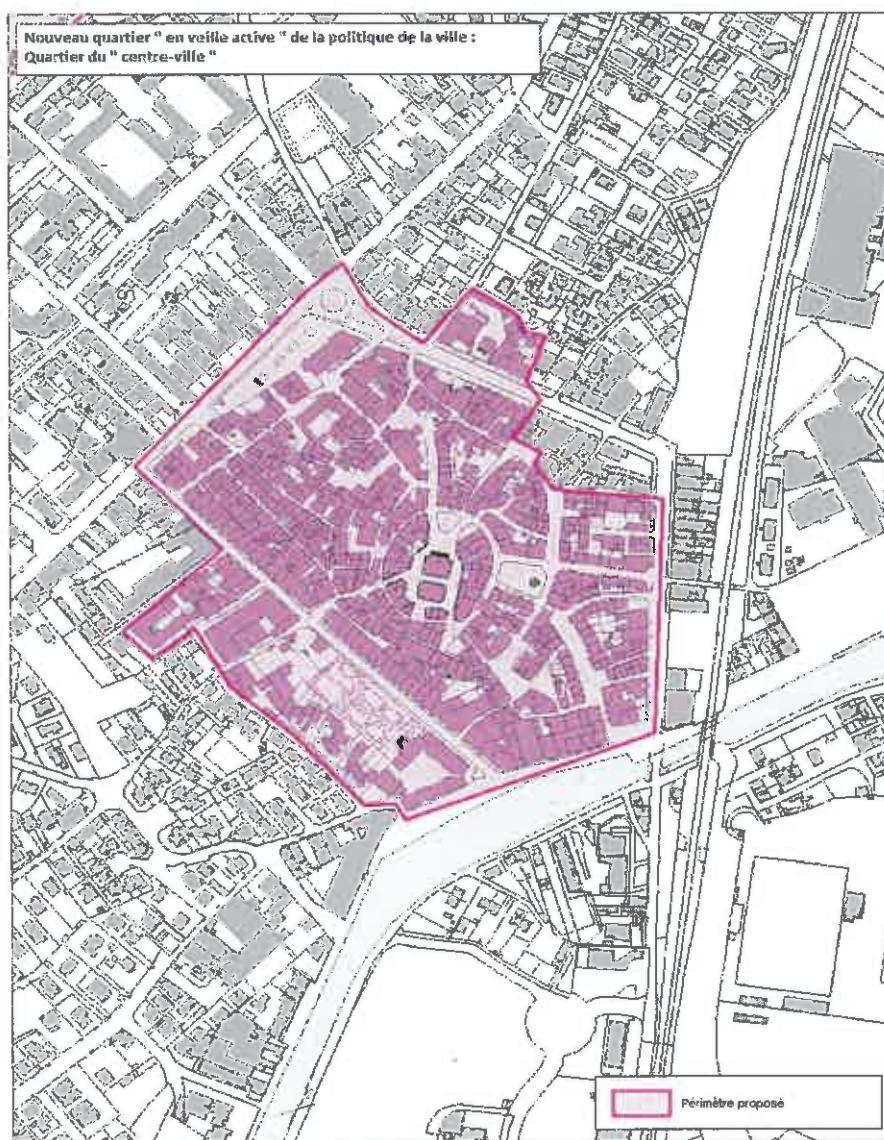
#### 4. Le quartier en veille préventive « centre-ville » (cœur de ville) :

Les indicateurs de précarité des habitants du quartier du centre-ville (cœur de ville) attirent l'attention de la Ville mais aussi des professionnels du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF) et des associations locales.

Ce quartier s'est lourdement paupérisé ces dernières années et la situation sociale de ses habitants s'est dégradée considérablement.

Les services de la Ville, le bureau d'étude mandaté par l'Etat et les partenaires sociaux confirment cette analyse alarmante et l'inquiétude des élus.

Malgré cet état de fait, ce quartier n'a pas été retenu en quartier prioritaire par l'Etat, mais doit être classé à minima en veille préventive au regard des indicateurs de précarité développés ci après.



#### 4.1 L'approche quantitative du quartier en veille préventive « du centre-ville » (cœur de ville):

##### ❖ La population :

Le centre-ville compte 1 923 habitants.

L'augmentation de la population sur ce quartier se concentre sur les jeunes de 6 à 10 ans : + 62% entre 1999 et 2010.

Le nombre des emménagés récents est le plus élevé de la commune : 396 personnes (quartier « Les deux Pins » : 336 et quartier La Peyrade : 260). Les familles s'installent dans de vieux logements du centre-ville dans l'attente d'obtenir un logement social.

##### ❖ La constitution des ménages :

Dans ce quartier, on compte 13% de familles monoparentales y compris vivant avec leurs enfants de 25 ans et plus.

##### ❖ L'habitat :

Le nombre de résidences principales sur la commune est de 9 415 résidences dont 9% sont situées en centre-ville, soit 846. L'absence de logements sociaux dans l'écusson du cœur de ville et les loyers élevés rendent difficile l'accès au logement pour les personnes en situation précaire. Le taux d'endettement des ménages est le plus élevé des quartiers de la commune. Le taux de surpeuplement s'est dégradé et atteint 11%, celui-ci est bien supérieur à celui de la commune qui est de 7,8%.

##### ❖ Les revenus :

Le revenu médian mensuel par unité de consommation des habitants du centre-ville est inférieur de 407 euros au revenu médian national fixé à 1 530 euros (2009).

25% de la population vit sous le seuil de pauvreté dans ce quartier, taux le plus élevé de la commune (15%).

69% des ménages qui vivent dans le centre-ville relèvent de la CAF (commune 45%) et 16% des habitants ont un revenu entièrement constitué de prestations sociales.

##### ❖ L'emploi :

L'indice de chômage est alarmant avec un taux de 29%. Les jeunes sont les plus touchés par ce fléau avec un indice de chômage de 71% chez les jeunes de moins de 25 ans.

De plus, 15,4% des habitants âgés entre 25 et 54 ans qui ont emménagé ces dernières années sont des chômeurs.

La part des entreprises individuelles est la plus élevée sur le centre-ville, elle représente 59,2% des entreprises de ce quartier.

#### ❖ L'éducation :

Le centre-ville concentre la plus forte proportion de jeunes de 17/24 ans sortis du système scolaire sans diplôme soit 14,4% (taux le plus élevé de la commune). De plus, le taux des jeunes âgés entre 17 et 24 ans non scolarisés est important et représentent 40,2%.

#### **4.2 L'approche qualitative du quartier en veille préventive « du centre-ville » (cœur de ville):**

Le cadre de vie du centre-ville se dégrade en terme de bâti.

Dans ce quartier, le nombre de familles en précarité qui cumule des difficultés économique et sociale, est en augmentation.

Les emménagés récents sont en grande partie des chômeurs, des familles qui s'installent dans ce quartier dans l'attente d'obtenir un logement social et qui sont rapidement confrontées à des situations d'endettement.

Le nombre de conflits de voisinage ou conflits familiaux sont en augmentation, liés souvent à l'isolement social et à la précarité.

Il existe des tensions entre les jeunes et les adultes, les actes d'incivilités augmentent et perturbent la tranquillité publique des habitants.

L'évolution de la délinquance était en nette diminution entre 2010 et 2011 (-38%), avant de connaître une hausse entre 2011 et 2012 de + 35,6%. Entre 2011 et 2014, la délinquance sur ce quartier a augmenté de + 43%. Les faits en augmentation sont les dégradations, les vols à la roulotte, les nuisances de voisinage, les violences sur la voie publique...

Ce quartier voit sa situation se dégrader avec une concentration marquée de pauvreté (paupérisation des familles : revenus, chômage...) et doit dans les années à venir faire l'objet d'une attention particulière qui a justifié la demande de la Ville de voir ce quartier classé en quartier prioritaire.

#### ❖ Les services et équipements de proximité immédiate :

La salle de l'Aire, le centre culturel François Villon, le stade « Lucien Jean », une église, une mosquée, deux aires de jeux pour enfants, deux groupes scolaires (Anatole France et Terres Blanches), un bureau de poste, la mairie, le bureau de police municipale, le Résoe (Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau, un accueil des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans assuré par la Ville, des permanences effectuées par les prestataires du Pôle emploi et du Conseil départemental).

### **III. LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN**

---

#### **1. La politique de la ville**

L'action du contrat de ville doit venir amplifier l'articulation entre les dispositifs contractuels et resserrer les collaborations avec les services de droit commun de la Ville.

Les dispositifs politique de la ville interviennent sur la Ville de Frontignan depuis une vingtaine d'années.

Perçue initialement comme un outil de politique contractuelle apportant des financements, la politique de la ville a contribué à réduire les inégalités d'accès aux services et à amener les services municipaux et les associations à mieux prendre en compte les publics les plus éloignés des institutions.

#### **Les plus-values de la politique de la ville et de la contractualisation ont été :**

- L'amélioration des conditions de vie des habitants : meilleure insertion sociale, ouverture culturelle, accès aux droits...
- La concertation, l'échange, le travail en réseau avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux, les associations, les services municipaux.
- Une approche et des modes d'interventions novateurs en matière d'action publique, sur la base de partenariats institutionnel et associatif fortement mobilisateurs et très constructifs.
- Le soutien et le lien fort avec les associations.
- La labellisation des actions « politique de la ville » pour rechercher des crédits spécifiques ou des crédits de droit commun.

## 2. Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS 2007-2014)

Depuis 2008, les actions sont pensées en complémentarité avec le droit commun des services. La mobilisation des crédits de droit commun a été un véritable succès pour le CUCS de Frontignan qui a ainsi pu compter sur des sources de financements jugées plus pérennes. Ainsi, seulement 24% du coût total des financements proviennent d'une source de financement spécifique CUCS contre 62% pour les financements de droit commun (Ville, Conseil général, CAF de l'Hérault ...).

L'examen des financements montre une évolution positive de la politique de la ville venant en complément, et non en substitution du droit commun.

Concernant le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), sur la période 2007/2013, la majorité des actions ont uniquement visé les quartiers prioritaires de la commune. En effet, 103 actions sur 196 se sont concentrées soit sur un des quartiers ZUS (27 actions) soit sur ces deux quartiers (76 actions). L'autre partie des actions déploie ces interventions sur l'ensemble du territoire de la commune de Frontignan, y compris les deux quartiers de La Peyrade et du quartier nord (93 actions). 53% des actions se sont déroulées sur les quartiers prioritaires.

Sur la période 2007/2013, près de 62% des actions ont été portées par des structures associatives. Cette répartition témoigne de la vitalité du réseau local associatif mais également de la volonté des partenaires institutionnels de favoriser ce type de portage.

Les thématiques « Education/réussite éducative » et « Prévention de la délinquance/Citoyenneté » ont été les deux thématiques principales du CUCS. Ainsi, sur la période 2007/2013, 57,7% des actions ont été réalisées dans ces deux thématiques.

La réussite éducative qui comprend l'éducation au sens large et la scolarité, a toujours constitué la grande priorité des différentes contractualisations avec l'Etat (contrat de ville, CUCS...). Par le biais de « l'éducation dans une connotation élargie », l'égalité des chances peut-être donnée ou réappropriée par les populations en fragilité.

Le principal financeur du CUCS a été la Ville de Frontignan (CCAS compris) avec une participation de 36% du coût total des financements.

Une telle importance des financements de la Ville de Frontignan témoigne de sa volonté de mettre en œuvre et de soutenir une politique de la ville ambitieuse.

Les financements de l'Etat ont représenté 24% (crédits spécifiques de ACSE + crédits de droit commun de l'Etat : DRAC...).

Les principaux financeurs ont été ensuite le Conseil général avec une part de 12,1% et la CAF de l'Hérault avec 8,2%. Ces deux partenaires comptent parmi les co-signataires du CUCS. Egalement signataire, Thau Agglo a participé à hauteur de 3,1% du total des financements.

Les échanges réguliers avec les partenaires des actions CUCS sur un mode de « projet » ont encouragé l'analyse conjointe des besoins, la concertation sur les objectifs, le dialogue sur le bilan, la recherche d'actions expérimentales nouvelles :

- Développement d'actions collectives sur les enjeux du lien social et de l'accès aux services et aux dispositifs pour les populations les plus vulnérables.
- Les projets en direction de la jeunesse, cofinancés par le droit commun et la politique de la ville, ont permis notamment ces dernières années une plus grande fluidité des échanges d'informations et de la concertation sur la problématique « jeunesse ». Ces

collaborations ont favorisé un meilleur « ciblage » des publics les plus éloignés des services.

- La création d'une fonction d'agent de médiation sociale, à l'articulation de la prévention sociale, de la prévention de la délinquance et de l'accès aux services, a contribué à accroître l'orientation vers les services de droit commun et une compréhension plus globale des publics les plus vulnérables. Cette mission s'est articulée autour de trois axes : information aux publics, accompagnement et orientation, présence de proximité sur les espaces publics. Elle a facilité une meilleure réactivité de l'action publique.
- Dans la même logique de choix politiques et en cohérence avec l'action de la politique de la ville, ont été développées :
  - ⇒ La mise en place de la tarification différenciée.
  - ⇒ Des formations sur la prévention des conduites addictives et des discriminations.
  - ⇒ Les étroites collaborations avec les services jeunesse, éducation, Programme de réussite éducative...ont renforcé l'action sur la parentalité notamment et sur l'implication des parents.
  - ⇒ La réalisation d'un diagnostic, de bilans réguliers de « prévention de la délinquance » a posé les bases de l'architecture du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et a amorcé l'animation du travail partenarial autour d'actions concrètes.
  - ⇒ Les évaluations d'actions montrent des résultats très concrets obtenus pour les différents publics ciblés par le CUCS, en particulier pour les enfants, les jeunes et les femmes isolées.

Le CUCS a ainsi permis une labellisation des actions politique de la ville pour rechercher des financements spécifiques et de droit commun, pour les publics en fragilité.

### 3. Le Projet éducatif territorial (PEDT)

La mise en œuvre du Projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Frontignan, en partenariat avec l'Etat, la Caisse d'allocation familiale de l'Hérault, marque la volonté locale d'articuler les différents dispositifs éducatifs.

La collaboration avec tous ces partenaires existent depuis plus de 15 ans avec la mise en place du Contrat éducatif local en 1998 et du Programme de réussite éducative (PRE) en 2009.

Les grandes orientations qui structurent toutes les interventions éducatives sur la Ville et ses quartiers sont données dans le PEDT (3/17 ans), permettant d'élaborer une politique éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Les objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires sont les suivants :

- Faciliter l'accès pour tous et la mixité sociale du service public d'éducation dans son ensemble.
- Favoriser la réussite éducative des enfants les plus fragiles (accompagnement spécifique).
- Favoriser le lien avec les familles (accès à l'information, échanges, rencontres, débats...).
- Favoriser la coopération des acteurs du service public de l'éducation.

Des groupes de travail, des comités techniques, un comité de pilotage sont organisés tout au long de l'année.

Les nombreuses activités périscolaires et extrascolaires sont assurées dans les établissements scolaires, les équipements sportifs, le centre culturel François Villon...

#### 4. Le Programme de Réussite Educative (P.R.E)

Issu du Plan de cohésion sociale et d'égalité des chances, le Programme de réussite éducative (P.R.E) permet d'accompagner individuellement les enfants (2/16 ans) vers leur autonomie, en les valorisant dans leur environnement, de soutenir et de valoriser la famille autour de la réussite éducative de son enfant.

Le PRE a construit son intervention sur le constat de l'accroissement des inégalités éducatives et scolaires et sur la nécessité d'une approche complémentaire au droit commun. Sur la ville de Frontignan, ce programme est venu renforcer l'offre en direction des enfants et des familles.

##### Les points forts du PRE de la Ville de Frontignan :

- Favorise l'accès aux droits par une approche globale de la situation: informe, oriente, réactive le droit commun.
- Met en place des parcours individualisés pour « donner sa chance à chacun » et améliorer la situation des familles en difficulté avec la participation et l'implication des parents.
- Aborde la situation globale de l'enfant dans son environnement familial et social.
- Favorise le travail en réseau, le partenariat des différents acteurs locaux : mutualisation des connaissances et des pratiques afin d'activer la complémentarité des ressources pour traiter des problèmes non résolvable de façon isolée, en décroissant les pratiques professionnelles.
- Le soutien aux compétences parentales.
- Organise une structuration de l'offre collective dont les enfants accompagnés par le PRE bénéficient avec d'autres enfants.

Le PRE a permis de construire un partenariat composé de professionnels aux missions et cultures différentes (Conseil départemental, Education nationale, association spécialisée APS 34, Ville...) ainsi que les parents.

La coordination de tous les acteurs locaux a favorisé la mise en œuvre de la continuité éducative et de penser le dispositif en terme de complémentarité et non de juxtaposition.

Il a facilité l'évolution des relations des professionnels aux parents en intégrant les parents comme des partenaires de la coéducation. Il s'est efforcé de travailler l'adhésion des parents au parcours éducatif et d'encourager leur responsabilisation parentale.

Pour cela, le PRE a sollicité la mobilisation des compétences des parents.

L'analyse de la situation est faite par l'équipe pluridisciplinaire de soutien entraînant une mutualisation et une implication des partenaires institutionnels.

La mise à disposition par la Ville de plusieurs référents de parcours (animateurs jeunesse, animateurs éducation, éducateurs APS 34...) constitue une articulation positive entre les professionnels de secteurs différents.

Depuis l'année 2013, ce sont 52 enfants ou jeunes qui ont été accompagnés, autour des questions éducatives : ouverture culturelle, accès aux loisirs, difficultés scolaires, suivi psychologique, médiation intrafamiliale, amélioration des sociabilités de l'enfant, soutien à la fonction parentale...

*Le PRE est devenu une action phare du pilier « Cohésion sociale » sur le thème du soutien à la parentalité et de la cohérence éducative. Il permet ainsi :*

- Une meilleure compréhension des fonctionnements institutionnels,
- Un meilleur accès aux droits (aller vers),
- Une capacité d'actions collectives dans la vie sociale, la collectivité, la citoyenneté,
- Une meilleure aptitude des parents à comprendre les enjeux et à s'investir dans la scolarité de leur enfant.

*Avec un enjeu qui concerne plusieurs aspects :*

- La coéducation, l'élaboration conjointe de l'accompagnement,
- L'amélioration des relations intrafamiliales,
- L'amélioration de la relation des parents avec les institutions et les services.

Pour cela, le PRE réalise un travail où les parents sont mobilisés.

L'analyse de la situation est réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de soutien entraînant une mutualisation et une implication des partenaires institutionnels.

Il s'inscrit dans une double dynamique d'approche globale et de parcours individualisés, l'une pour l'enfant et sa famille, l'autre pour l'interaction des partenaires et de leur mise en action.

Pour la Ville de Frontignan, le PRE pérennisera son champ d'intervention auprès des familles les plus en difficulté quel que soit le quartier. Cette position s'inscrit dans la logique du recours effectué par la Ville sur la nouvelle géographie prioritaire, qui exclut le quartier du centre-ville dont les habitants sont en grandes difficultés sociales et économiques.

## **5. Le Réseau objectif emploi (Résoe)**

L'Equipe emploi insertion (EEI) ou Réseau objectif emploi (Résoe) existe depuis 2001.

Le Résoe assure un service en direction des demandeurs d'emploi : accueil physique, information, orientation vers les services de droit commun...

Les partenariats mis en place au sein du Résoe permettent de renforcer les actions contribuant à résoudre les difficultés des publics accompagnés.

L'action conduite par le Résoe n'a pas bénéficié des crédits nationaux affectés à la politique de la ville pour l'année 2014, dans le cadre du CUCS.

Actuellement, le Résoe constitué de la Ville, de la Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau, des prestataires (Pôle emploi, Conseil départemental) est le seul espace de proximité où les demandeurs d'emploi sont accueillis, renseignés, orientés, accompagnés dans leurs démarches et où ils peuvent avoir accès à des moyens (ordinateurs, photocopieurs, téléphone...) pour faciliter leurs recherches, ou leur réactualisation mensuelle auprès de Pôle emploi.

Afin de ne pas pénaliser les 2 200 demandeurs d'emploi, la Ville et la Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau assument cette mission de proximité.

Le Résoe est un service utile aux habitants notamment des quartiers prioritaire, en veille active et en veille préventive.

## **6. Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Frontignan constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune.

Le C.L.S.P.D comprend des grandes orientations qui sont la tranquillité publique, la prévention et la médiation sociale.

### **6.1 Les groupes de travail du CLSPD :**

L'action du CLSPD s'organise autour de différents groupes de travail qui conservent tous une dimension partenariale.

#### **❖ La commission « passerelles » :**

Cette commission est la traduction d'une démarche de proximité sur un territoire ciblé, pour en avoir une connaissance précise (constats, actions existantes, besoins...) et assurer un partage des informations entre tous les partenaires.

Sa finalité est d'échanger, d'analyser les problèmes recensés à partir des constats auprès des partenaires, de définir quelques thèmes de travail et de se mobiliser ensemble autour d'actions concrètes à mettre en œuvre.

#### **❖ La cellule de suivi :**

La cellule de suivi permet d'impulser de nouvelles méthodes de travail, de favoriser l'interconnaissance des services et de complémentarité des interventions de chacun, d'identifier plus rapidement les jeunes en difficultés et d'assurer un suivi plus efficace de leur parcours.

Au cours de cette cellule, les professionnels abordent des situations individuelles ou collectives de jeunes ayant commis des incivilités, à partir de situations territoriales.

La dimension préventive privilégie l'apport de ressources proposé par les services présents et s'inscrit dans un travail collectif qui vise à mobiliser le potentiel des personnes et à leur apporter un appui, un accompagnement privilégié.

Elle a pour principal objectif de favoriser la réactivité des services.

#### **❖ La cellule de veille :**

Cette instance se réunit exceptionnellement, à la demande de la Ville ou d'un partenaire, suite à un fait précis, pour apporter avec les partenaires concernés, une réponse rapide et concrète.

Au cours de cette instance, la situation de tension est évoquée.

Les objectifs principaux sont la mise en place de coopérations, d'analyses et de réflexions collectives, qui s'accompagnent de propositions et d'engagements pour dénouer le problème.

❖ L'observatoire de la sécurité :

Le C.L.S.P.D dans le cadre de l'observatoire de la sécurité centralise les données des polices nationale et municipale et en dresse un bilan présenté lors du comité restreint.

Tous ces groupes de travail ont permis d'améliorer l'efficacité de l'action publique en matière de sécurité et de tranquillité publique, sans occulter des actions de prévention et de médiation sociale pour garantir le succès de la politique communale de prévention de la délinquance, et d'alimenter les axes du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance.

**6.2 Le Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Frontignan (2014 / 2017) :**

La Ville de Frontignan s'est engagée depuis 2009 dans la mise en œuvre d'une politique de sécurité et de prévention de la délinquance.

La réalisation en novembre 2014 du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance prolonge cet engagement en esquissant une analyse synthétique du contexte local, un tour d'horizon des actions menées et des fiches actions pour l'avenir. C'est un outil élaboré au sein du C.L.S.P.D de la Ville de Frontignan en partenariat avec les acteurs locaux.

Ce plan s'articule principalement autour :

- d'un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- d'un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique
- d'une mission de médiation sociale de proximité.

Sur le thème de la tranquillité publique, la Ville s'est investie pour privilégier une relation de proximité avec la population :

- Renforcement des effectifs de police municipale qui ont doublé entre 2010 et 2014,
- Création d'un bureau de police municipale de proximité sur le quartier de La Peyrade,
- Réhabilitation du poste de police municipale du centre-ville,
- Mise en place du dispositif « tranquillité vacances »,
- Mise en œuvre d'un arrêté « interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique » de juin à septembre
- Réorganisation des horaires des brigades de la police municipale et création d'une brigade de nuit (20h / 3h du matin),
- La mise à disposition gratuite par la Ville d'un agent administratif pour assurer l'accueil au bureau de police nationale,
- La création d'une équipe « Binôme information prévention » (BIP) :

Cette équipe est constituée de deux jeunes, recrutés dans le cadre des emplois saisonniers. Elle est rattachée au service de la police municipale.

Durant l'été, les jeunes assurent un îlotage régulier principalement sur le quartier de la plage : informations à la population et aux touristes sur les consignes de sécurité afin de prévenir les tentatives de vols à la roulotte .....

Ils ont aussi une mission de veille pour une meilleure réactivité aux demandes d'intervention et rendent compte de toutes dégradations ou anomalies sur le quartier de la plage.

Cette équipe est souvent sollicitée pour des localisations de services (postes, commerces, banques..).

Sur le plan de la prévention, leur présence régulière « et visible » sur le terrain est efficace, avec une baisse constatée de plaintes pour vols à la roulotte.

L'action conjointe de la présence de cette équipe, du contact de proximité avec la population et les touristes, de distributions de flyers de prévention, contribuent à la sécurisation des parkings sur le quartier de la plage.

### **6.3 La mission de médiation sociale de proximité :**

Cette mission a été initiée dans le cadre du C.L.S.P.D avec comme objectifs d'améliorer les échanges, la rencontre avec les habitants et les jeunes, de remettre de la relation et de réduire la fragmentation sociale. Elle permet aussi d'agir sur la dégradation de l'espace public, et d'amener vers les dispositifs de la Ville.

Le recrutement de l'agent de médiation a été effectué grâce à un conventionnement entre l'Etat et la Ville, dans le cadre du dispositif « adulte relais ».

La mission de médiation est positionnée par la Ville dans le cadre d'une mission de « présence sociale de proximité » contribuant à la régulation sociale, et caractérisée par trois champs d'intervention :

- **La tranquillité publique** : veille territoriale, action sur le civisme et la citoyenneté, responsabilisation par rapport aux règles de vie collective.
- **La reconnaissance et la prise en considération des habitants** : l'information, l'écoute, l'orientation, favorisant le dialogue et l'expression.
- **La cohésion sociale** : information, orientation, accompagnement « vers les dispositifs... », renforcement des liens entre les habitants et les institutions.

La plus-value constatée de l'action de médiation amènera dans l'avenir, la Ville à s'interroger sur les conditions de son renforcement.

Sur Frontignan, une politique de prévention s'est donc amorcée par la structuration du C.L.S.P.D, autour d'une double logique « de tranquillité publique » et de « prévention sociale ». Le contrat de ville devra continuer à la consolider.

## IV. LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS DE LA CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE

---

### 1. Les enjeux

La nouvelle contractualisation s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis de nombreuses années.

*Le pilier « Habitat », relève de la compétence de Thau aggro. Cependant, la Ville de Frontignan mobilisera le droit commun de l'action communale en articulation avec les engagements du service « Habitat » de Thau aggro et les services de l'Etat dans l'optique d'améliorer l'attractivité résidentielle et les conditions de vie des habitants.*

*De la même façon, le pilier « Emploi/développement économique » relève des compétences de Thau aggro, d'autres partenaires et de l'Etat. Cependant, la Ville de Frontignan fait le choix de maintenir une intervention et des financements communaux pour l'animation du Résoe, en l'absence d'une agence de Pôle emploi sur la commune.*

*Le maintien de cet engagement permet à la Ville d'assurer un service de proximité complémentaire au service public de l'emploi et de rentrer en contact avec les personnes isolées par le biais d'un accueil physique.*

En raison d'un périmètre réduit issu de la nouvelle géographie prioritaire, de la diminution des crédits spécifiques de l'Etat en matière de politique de la ville et afin d'éviter l'éparpillement des financements, **la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan ciblera un seul pilier, celui de la « Cohésion sociale ».**

Ce choix correspond aux constats suivants :

- Paupérisation des familles : isolement, problèmes sociaux et éducatifs, perte de revenus, manque d'autonomie...
- Difficultés d'accès aux droits.
- Manques d'appétences culturelle et sportive de la population qui peut conduire à l'isolement social.
- Difficultés des parents à assumer leur rôle éducatif.
- Carences éducatives et scolaires des enfants ou jeunes (décrochage scolaire, manque de repère, déscolarisation).
- Augmentation des problématiques d'addiction chez les jeunes, mal être des adultes qui a des conséquences sur les enfants et leur éducation.

Il s'inscrit dans la continuité des engagements de la Ville de Frontignan, depuis de nombreuses années, en matière de politique de la ville avec un enjeu fort, sur la thématique « Education élargie », un investissement important de ses services de droit commun (direction éducation, direction culture, CCAS...) une forte mobilisation des dispositifs de droit commun (PEDT, CLAS, Contrat temps libre...).

**Ainsi, la convention d'application territoriale cible les domaines priorités par la Ville de Frontignan et les acteurs locaux relevant de « L'éducation/ La jeunesse/ L'accès aux droits/La prévention de la délinquance ».**

**Ces domaines sont caractérisés par un engagement fort dans une politique de développement éducatif et social (continuité éducative, accès et adaptation de l'offre d'activités culturelle et sportive, accès aux droits...) et de prévention de la délinquance.**

**Les actions permettront de conforter une stratégie d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté.**

**Les crédits spécifiques et de droit commun de la politique de la ville, dans le cadre de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan, seront affectés aux actions correspondant aux enjeux assignés par l'Etat et priorités de la Ville permettant de « Garantir aux habitants l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics » et de « garantir la tranquillité des habitants par des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ».**

## 2. Les fiches actions

Les fiches actions de cette convention s'appuient sur des groupes de travail locaux :

- bilan de la précédente contractualisation (CUCS)
- démarches participatives sous forme d'ateliers avec les acteurs institutionnels et associatifs.
- élaboration du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Lors du diagnostic porté par Thau agglo, les ateliers thématiques sont venus conforter et affirmer le besoin considérable sur le pilier « Cohésion sociale ».

Ainsi, ces fiches sont en cohérence avec les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels définis par l'ensemble des partenaires lors de l'élaboration du contrat cadre, sur le pilier « Cohésion sociale » :

- lutter contre l'isolement des publics fragiles et promouvoir le lien social et la citoyenneté.
- favoriser l'accès aux soins et la prévention santé.
- mettre en place une véritable politique de réussite éducative de la petite enfance à l'entrée de l'âge adulte.
- favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.
- prévenir la délinquance.

Ainsi, les enjeux et les orientations de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan s'articulent autour des fiches actions suivantes :

### FICHE 1 : INSERTION SOCIALE

#### LES OBJECTIFS STRATEGIQUES :

- ❖ Faciliter l'accès aux droits, aux pratiques (culturelles, sportives, de loisirs...), à la prévention de l'isolement social.
- ❖ Créer les conditions d'une meilleure insertion sociale

#### LES CONSTATS :

- ❖ L'augmentation de la précarité des familles
- ❖ L'isolement des publics fragilisés (familles, jeunes...) en manque de relations sociales
- ❖ La perte de contact, d'échange et d'écoute renforcée par le mode de gestion des institutions qui ne sont plus en relation directe avec la population
- ❖ La difficulté d'accès aux droits
- ❖ Le manque d'appétence pour les diverses pratiques (sportives, culturelles...) : moins de licenciés sportifs sur le quartier prioritaire ou les quartiers en veille active
- ❖ Une offre importante de loisirs en direction des jeunes mais dont certains restent à l'écart volontairement ou non des dispositifs qui les concernent.

#### **LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- ❖ Favoriser l'information, l'écoute, l'orientation
- ❖ Développer l'accompagnement individuel ou collectif
- ❖ Faciliter l'accès aux pratiques (cultures, sports, éducation...) des publics qui en sont les plus éloignés
- ❖ Poursuivre les actions d'apprentissage de la langue française
- ❖ Promouvoir les relations sociales et la citoyenneté
- ❖ Favoriser la participation des habitants
- ❖ Permettre la remobilisation personnelle (estime de soi, valorisation...).

#### **LES RESULTATS ATTENDUS :**

- ❖ Amélioration des relations jeunes/adultes/institutions/services publics
- ❖ Eviter le repli sur soi, faciliter la remobilisation
- ❖ Développer l'appétence des publics fragilisés aux pratiques culturelles, sportives...
- ❖ Favoriser l'insertion sociale et les échanges
- ❖ Développement des sociabilités et de la citoyenneté.

## **FICHE 2 : PARENTALITE**

### **L'OBJECTIF STRATEGIQUE :**

- ❖ Soutenir et conforter les parents dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur leurs ressources

### **LES CONSTATS :**

- ❖ Des difficultés des parents à assumer leur rôle éducatif
- ❖ Des relations parents/enfants/institutions fragilisées notamment par la précarité et l'isolement social
- ❖ Un nombre important de familles fragilisées (notamment monoparentales).

### **LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- ❖ Soutenir la compétence éducative des parents en développant des actions qui les sécurisent dans leur rôle éducatif, qui leur permettent de retrouver confiance
- ❖ Encourager la médiation familles/jeunes/institutions
- ❖ Favoriser le dialogue des familles par l'accompagnement à la fonction parentale (faire avec eux et non à la place d'eux)
- ❖ Favoriser les liaisons entre la famille et l'institution scolaire...

### **LES RESULTATS ATTENDUS :**

- ❖ Soutenir le rôle des parents et améliorer leur investissement dans l'éducation de leurs enfants
- ❖ Restaurer l'autorité parentale
- ❖ Renforcer la communication, l'information auprès des parents
- ❖ Rompre l'isolement des familles et favoriser leur rapprochement avec l'institution
- ❖ Encourager l'autonomie, la capacité d'initiative des parents
- ❖ Valorisation des parents et des jeunes.

### **FICHE 3 : EDUCATION**

#### **LES OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

- ❖ Développer la continuité éducative et prévenir le décrochage scolaire dans le cadre de l'approche globale du jeune
- ❖ Renforcer la mise en réseau des acteurs locaux
- ❖ Encourager la formation des professionnels.

#### **LES CONSTATS :**

- ❖ Le manque de repères (enfants/jeunes)
- ❖ Le besoin d'adultes structurants (sens de l'autorité, cadre, repères...)
- ❖ L'absence de contact, d'écoute et de considération chez les jeunes
- ❖ L'augmentation des problématiques d'addiction chez les jeunes
- ❖ Des jeunes en grandes difficultés scolaires (comportements, problématiques exclusions, sortis du système scolaire sans diplôme...) et une relation difficile à l'école
- ❖ Des jeunes qui ne fréquentent pas les dispositifs de droit commun ou les associations (sportives, culturelles...).

#### **LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- ❖ Permettre à des enfants de se socialiser sereinement
- ❖ Accompagner la scolarité et favoriser la réussite scolaire
- ❖ Favoriser l'accompagnement individuel ou collectif pour permettre aux jeunes de retrouver « une estime de soi » et le goût de l'effort, des études
- ❖ Développer la présence sociale de proximité
- ❖ Favoriser les actions de prévention
- ❖ Soutenir le programme de réussite éducative (PRE)
- ❖ Soutenir le programme d'actions du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance
- ❖ Mobiliser les acteurs locaux dans l'accompagnement du jeune
- ❖ Affirmer la dimension éducative.
- ❖ Sensibiliser et former les enfants ou les adolescents à la vie citoyenne.

**LES RESULTATS ATTENDUS :**

- ❖ Epanouissement de l'enfant
- ❖ Amélioration des résultats scolaires
- ❖ Actions éducatives et préventives coordonnées pour une meilleure égalité des chances
- ❖ Restaurer l'autorité parentale
- ❖ Implication des associations pour favoriser l'accès aux diverses pratiques
- ❖ Créer des liens avec les enfants ou jeunes fragilisés.

## **FICHE 4 : PREVENTION EDUCATIVE ET SOCIALE**

### **L'OBJECTIF STRATEGIQUE :**

- ❖ Faciliter l'accès aux droits et encourager la prévention éducative et sociale

### **LES CONSTATS :**

- ❖ Paupérisation des familles
- ❖ Carences éducative et scolaire
- ❖ Désœuvrement des jeunes (incivilités..), absence de structures d'accueil pour les jeunes
- ❖ Conflits intergénérationnels.

### **LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- ❖ Apporter une attention particulière aux familles et jeunes fragilisés (information, écoute, accompagnement...)
- ❖ Assurer le repérage, l'accompagnement et le suivi individuel des jeunes
- ❖ Encourager l'engagement des jeunes et favoriser les attitudes citoyennes
- ❖ Renforcer les dispositifs d'accès aux droits
- ❖ Encourager la médiation jeunes/familles/institutions
- ❖ Favoriser la mise en réseaux des acteurs locaux
- ❖ Développer les relations sociales.

### **LES RESULTATS ATTENDUS :**

- ❖ Renforcer l'information, le contact auprès des familles et des jeunes
- ❖ Développer la responsabilisation, l'autonomie
- ❖ Favoriser les prises de conscience et faire évoluer les comportements
- ❖ Assurer le partage de l'information, la mutualisation des compétences et la réactivité afin de lutter contre le cloisonnement des services et des institutions
- ❖ Favoriser le mieux vivre ensemble.

## **FICHE 5 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUEL OU COLLECTIF DES JEUNES**

### **LES OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

- ❖ Renforcer l'accompagnement individuel ou collectif des jeunes
- ❖ Développer la présence sociale de proximité.

### **LES CONSTATS :**

- ❖ Problèmes d'incivilités
- ❖ Difficultés d'insertion
- ❖ Conflits intergénérationnels

### **LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :**

- ❖ Encourager les actions de prévention et de sensibilisation au civisme
- ❖ Poursuivre l'accueil et le tutorat des jeunes ou adultes (mesure de réparation ou TIG)
- ❖ Favoriser l'information, le contact, la proximité avec les jeunes et les familles
- ❖ Développer des actions de sensibilisation et de prévention aux risques (prévention routière, prévention des addictions...)
- ❖ Consolider la coopération entre les différents acteurs locaux.

### **LES RESULTATS ATTENDUS :**

- ❖ Améliorer la tranquillité publique
- ❖ Développer la responsabilisation, l'autonomie
- ❖ Privilégier une relation de proximité avec la population (jeunes, familles...)

## **FICHE 6 : PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Extrait du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Frontignan 2014-2017.

Les actions s'articuleront autour de deux principales fiches actions :

### **❖ Un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance**

Les constats :

- Paupérisation des familles (isolement, manque d'autonomie et de confiance, repli sur soi, problèmes sociaux et éducatifs, perte de revenus...).
- Problème d'accès aux droits, d'accès à la culture.
- Dégradation de la scolarité pour les jeunes (déscolarisation, absentéisme, manque de confiance, absence de repères...).
- Difficultés des jeunes dans leurs parcours de socialisation ou de développement personnel.
- Augmentation des conduites à risques chez les adolescents et les jeunes.

Les actions à conforter ou à mettre en œuvre :

- Continuer à développer la mise en réseau et l'échange d'informations entre les acteurs locaux, et favoriser l'accompagnement individuel des jeunes et des familles dans le cadre des commissions passerelles, des cellules de suivi et de veille.
- Reconduction et développement de projets qui participent à la construction d'un engagement citoyen des jeunes et la prise d'initiative des jeunes.
- Poursuivre les actions de prévention contre le décrochage scolaire et la déscolarisation
- Développer les actions de prévention (risques routiers, addictions...).
- Soutenir et renforcer le dispositif de médiation sociale pour l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés.
- Renforcer l'accès aux animations sportives, culturelles : animation des espaces sportifs de proximité.
- Continuer à favoriser les actions d'accompagnement à la parentalité pour aider les parents à réinvestir leur rôle, à trouver des repères éducatifs, à prendre confiance dans leurs capacités...
- Renforcer les liens entre les acteurs locaux afin d'organiser des réponses communes par la mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

❖ **Un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique :**

Les constats :

- Insuffisance des moyens de la police nationale sur la commune
- Problèmes d'incivilités, de tapages nocturnes et dégradations : centre-ville, « Les deux Pins », « La Peyrade », la plage, la gare SNCF et les abords des collèges.
- Frustrations dues à des difficultés d'insertion : emploi, manque de ressources, désœuvrement...

Les actions à conforter ou à mettre en œuvre :

- Renforcer les effectifs de la police nationale sur la ville de Frontignan,
- Soutenir les actions pour lutter contre l'insécurité routière,
- Continuer à développer l'observatoire de la tranquillité publique,
- Conforter les actions d'information et de sécurité,
- Soutenir et développer l'information, le contact, la proximité avec la population,
- Continuer à encourager le travail mené en transversalité avec les acteurs locaux,
- Soutenir et développer des actions de prévention (décrochage scolaire, addictions...), et d'accompagnement à la parentalité,
- Favoriser les démarches citoyennes.

❖ **Une mission de médiation sociale de proximité.**

## V. LA PARTICIPATION DES HABITANTS

---

Au-delà des obligations réglementaires, la création des différents conseils est une volonté politique et un mode de gouvernance des projets, qui prend sa source au cœur des nombreuses réunions de concertation organisées avec les habitants et les associations, particulièrement actives à Frontignan. Au-delà des enquêtes publiques imposées par la loi et souvent trop complexes, la Ville réalise en effet tous ses projets d'aménagement ou d'équipement collectifs, mais aussi d'amélioration de ces services, en concertation avec les habitants et les usagers. La création sur la Ville de 11 conseils de quartiers permet d'ouvrir davantage le dialogue pour tenir compte de la diversité des besoins et des points de vue des habitants de chaque quartier.

### ❖ Les Conseils de quartier

La création volontaire de 11 Conseils de quartier sur la Ville de Frontignan en fin d'année 2014, invite tous les citoyens à s'investir dans la vie publique, à agir avec la Ville pour améliorer le quotidien de tous les habitants.

Lieux de discussions et de réflexions concernant la vie quotidienne et l'avenir des quartiers, ces assemblées permettent à la population d'être mieux informée et plus entendue par les élus et les services municipaux, mais aussi de soumettre des propositions. Ces conseils renforceront l'expression démocratique et le lien social à l'échelle de la commune.

Leur objectif principal n'est pas seulement de permettre aux habitants de s'exprimer, mais de les inviter à s'investir dans l'élaboration des décisions locales, en aidant à prendre la parole et à agir pour que se développe une grande démocratie participative.

### ❖ Le Conseil citoyen du quartier prioritaire « Les deux Pins » :

Conformément à la loi du 21 février 2014, les membres du Conseil citoyen du quartier prioritaire « Les deux Pins » ont été désignés à partir d'un tirage au sort et d'une liste de volontaires habitants du quartier ou œuvrant dans le milieu associatif tout en prenant en compte l'exigence de parité femmes/hommes.

L'appel à candidature a été largement diffusé : création de flyers, articles de presse, création d'un site web, cartons d'invitation à la réunion publique...

Les publics les plus éloignés comme les jeunes ont été mobilisés.

Huit personnes devraient composer le conseil citoyen du quartier « Les deux Pins », dont quatre représentants d'associations impliquées dans la vie du quartier et quatre habitants (quatre hommes et quatre femmes).

Ce conseil a pour but de renforcer la démocratie participative, d'améliorer la cohésion sociale, de porter la parole des habitants auprès des décideurs.

Les modalités de fonctionnement, d'animation et de mise en œuvre seront à définir avec les membres, dans les prochains mois et feront l'objet d'un suivi annuel.

Des représentants du conseil citoyen seront associés aux groupes de travail, à l'élaboration et à la mise en place de projets locaux dans le cadre de la convention, ainsi qu'aux instances de pilotage du contrat de ville.

La Ville de Frontignan s'engage à mettre à disposition de cette assemblée, une salle de réunion pouvant être la salle polyvalente de l'espace « Vincent Giner ».

Les résultats attendus sont :

- De favoriser une démarche citoyenne, une vision partagée du quartier, d'encourager l'ambition collective et de développer l'intérêt général.
- De former et d'accompagner les habitants pour renforcer leur pouvoir de débat.
- De raviver l'intérêt collectif.
- De remettre de la relation, dans un quartier dont les populations sont fragilisées.

## **VI. LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION**

---

### **1. La gouvernance**

Sur le territoire intercommunal, Thau agglo a été chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de ville défini par un Contrat cadre. Thau agglo assurera la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences.

Le service « politique de la ville » de Thau agglo exerce une fonction d'animation, de mutualisation, de coordination du contrat de ville en étroite collaboration avec la « Direction des politiques contractuelles » de la ville de Frontignan.

La gestion et la programmation administratives et financières des actions du pilier « Cohésion sociale », sont gérées par la Ville de Frontignan.

Toutes décisions concernant les quartiers « prioritaire » ou « en veille active » de Frontignan seront prises par Thau agglo avec l'avis préalable de la Ville de Frontignan.

### **2. L'organisation**

#### **Organisation de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan :**

- Groupes de travail techniques « pilier cohésion sociale » :
  - ❖ Mission : constats, propositions d'actions et suivi.
  - ❖ Composition : représentants de la Ville, de Thau agglo, de l'Etat, du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, de la Région.
- Comité annuel de lecture et de programmation :
  - ❖ Mission : analyse, examine la validité des projets et émet des avis techniques. Il se réunit une fois par an.
  - ❖ Composition : représentants de la Ville, de Thau agglo, de l'Etat, du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, de la Région.
- Comité de pilotage politique de programmation et de suivi :
  - ❖ Missions :
    - validation des actions et de leurs financements
    - suivi de la convention d'application territoriale.
  - ❖ Composition :
    - élus de la Ville, de Thau Agglo, du Conseil départemental, de la Région
    - représentants de l'Etat, de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault.

Les membres du conseil citoyen du quartier « Les deux Pins » seront associés aux différentes instances, à la mise en œuvre des projets et au suivi de la convention d'application territoriale.

La convention d'application territoriale de la ville de Frontignan sera pilotée par la conseillère municipale à la politique de la ville, à la réussite éducative et à la prévention de la délinquance et par la direction des politiques contractuelles.

Les informations sur les réalisations seront restituées aux différentes instances du contrat de ville.

❖ Par ailleurs, d'autres réunions et groupes de travail seront organisés :

- Avec les porteurs de projets (associations, services Ville, collègues...).
- Avec les services municipaux et les acteurs locaux (Conseil départemental...).
- Avec les bénéficiaires des actions (relations avec le terrain, concertations sur les actions programmées dans la convention d'application territoriale, observations, impacts).
- Dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance (commissions passerelles, cellules de suivi, comité restreint...).

Mise en place d'un dispositif de suivi :

L'outil de suivi sera alimenté chaque année par les bilans des porteurs de projets pour une meilleure connaissance de l'action mise en œuvre, des moyens, de leur lien avec les objectifs de la convention d'application territoriale.

L'évaluation des programmations annuelles se fera de façon continue et accompagnera la mise en œuvre de la convention. Elle permettra soit de reformuler soit de confirmer les objectifs.

## VII. LA DUREE DE LA CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE

---

La convention d'application territoriale est conclue pour la période 2015/2020.

Fait le 3 juillet 2015.

**Le Préfet de Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**



Monsieur Pierre DE BOUSQUET

**La Communauté d'Agglomération  
du bassin de Thau**



Monsieur François COMMEINHES  
Président

**La ville de Frontignan**



Madame Marie-Ange PALAMARA  
Conseillère municipale déléguée à la politique de la ville, à la réussite  
éducative et à la prévention de la délinquance

**Le Conseil Départemental de l'Hérault**



Monsieur Pierre BOULDOIRE  
Premier vice-président

**La Caisse d'Allocations Familiales  
de l'Hérault**



Monsieur Thierry MATHIEU  
Directeur

**Le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon**



Monsieur Damien ALARY  
Président

